

Comment la prime d'assurance auto est-elle calculée ?



Le calcul de la prime d'assurance auto est réalisé à partir :

- des caractéristiques du véhicule (marque, modèle, énergie, puissance fiscale, usage, région de résidence, date de mise en circulation),
 - du niveau de protection (garanties souscrites),
 - des valeurs assurées,
 - des franchises,
 - et de la survenance ou pas de sinistres responsables.
- L'âge de l'assuré peut également entrer en compte dans certaines offres ainsi que sa profession. Le tarif de la garantie Responsabilité civile dépend de l'énergie et de la puissance fiscale de votre véhicule, et de son usage.

Le tarif des garanties dommage (incendie, vol, bris de glaces, dommage collision, tierce, inondation, personnes transportées, protection conducteur, défense et recours, etc) :

- du plafond de la garantie « dommage collision » si vous souhaitez la souscrire et de sa franchise
- de la valeur des glaces si vous souhaitez souscrire la garantie bris-de-glaces et de la franchise,
- des capitaux à couvrir sur la personne transportée et la protection conducteur,
- de la valeur à neuf et de la valeur vénale de votre véhicule ainsi que de la franchise choisie
- du plafond de la garantie « défense et recours »

Le tarif dépend également des extensions de garanties souhaitées par vos soins à savoir le vol ou le bris des rétroviseurs, le vol du poste radio, la perte financière si votre véhicule est financé à crédit, l'inondation, ...